

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 novembre 2016 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10919-11-16**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7-11-2016**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Octroi de la soumission pour la réfection du terrain de balle-molle
 - 4.2 Octroi du contrat de déneigement pour le terrain de l'Église
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Rapport sur la situation financière de la Ville de Clermont
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Délégation et représentation
 - 5.4 Demande de compensation pour chemin à double vocation
 - 5.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.6 Rapport sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2016
 - 5.7 Autorisation de variations budgétaires
 - 5.8 Mandat pour la vérification des livres pour l'année 2016
 - 5.9 Appui à la Maison la Montée dans le projet « Pour une municipalité sans violence »
 - 5.10 Révision des prévisions budgétaires 2016 de l'OMH de Clermont
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Installation d'enseigne – 90 boulevard Notre-Dame – PIIA
 - 7.2 Installation d'enseigne – 24 rue du Foyer – PIIA
 - 7.3 Demande présentée à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole d'un bâtiment existant sur le lot 4 485 878
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Engagement d'un nouveau pompier volontaire
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Mandat à Robitaille Larouche Déry – Étude pour l'aménagement de la bibliothèque dans l'église de Clermont
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Nouveau règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2017
 - 10.2 Avis de motion – Modification règlement de Zonage numéro VC-434-13
 - 10.3 Avis de motion – Modification du règlement de Construction numéro VC-436-13

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

10.4 Avis de motion - Modification du règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction VC-433-13

10.5 Avis de motion – Modification du règlement sur les PIIA VC-438-13

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires d'octobre 2016

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 octobre 2016

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO. 10920-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 7 novembre 2016 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 25 octobre 2016 concernant la réfection du terrain de balle-molle.

4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION – RÉFECTION TERRAIN DE BALLE-MOLLE

RÉSOLUTION NO. 10921-11-16

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la réfection du terrain de balle-molle;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 25 octobre 2016 et que la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 53 743,91 \$ (taxes incluses).

QUE la présente résolution soit adressée à **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à **Fernand Harvey & Fils Inc.**, 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, à **Aurel Harvey & Fils Inc.**, 555 rue St-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3, à ainsi qu'à **Simon Thivierge et Fils Ltée**, 83 rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

4.2 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE

RÉSOLUTION NO. 10922-11-16

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour les travaux de déneigement du terrain de l'église située au 33 rue Saint-Philippe pour l'hiver 2016-2017;

ATTENTU QUE la compagnie Ferme de la Vallée SENC a présenté une offre conforme au montant de 4 311,56 \$ incluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont octroie le contrat de déneigement du terrain de l'Église à Ferme de la Vallée SENC pour l'hiver 2016-2017, aux conditions stipulées dans son offre du 11 octobre 2016 et portant le numéro de pièce P1-2016-11-14.

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint soit autorisée à signer les documents relativement à ce contrat.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Christian Turcotte, Ferme de la Vallée SENC, 606 chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) G5A 1C7.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 10923-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le rapport sur la situation financière de la Ville de Clermont en date du 14 novembre 2016, préparé par monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire et portant le numéro de pièce P2-2016-11-14.

5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 10924-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Service Alimentaire et Aide Budgétaire Charlevoix-Est (SAAB)
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • OPP de l'École Laure-Gaudreault
<i>Réveillon de Noël</i> | 200 \$ |
| • Nicolas Fortin
<i>Aide financière (volleyball)</i> | 200 \$ |
| • Centr'Hommes Charlevoix
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • Fondation Carmel Roy
<i>Aide financière</i> | 100 \$ |
| • Corps de cadets 1239 La Malbaie - Clermont
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • Club Radioamateur de Charlevoix Inc.
<i>Aide financière</i> | 200 \$ |
| • La Guignolée
<i>Aide financière annuelle</i> | 50 \$ |

5.3 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION RÉSOLUTION NO. 10925-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- | | |
|--|--------|
| • La Maison La Montée
<i>Déjeuner du 27 novembre 2016 (3 billets à 50 \$)</i> | 150 \$ |
|--|--------|

**5.4 DEMANDE DE COMPENSATION SUPPLÉMENTAIRE POUR ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION
RÉSOLUTION NO. 10926-11-16**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Clermont, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent le chemin du Friche (route de contournement) ;

ATTENDU QUE l'information transmise représente la situation du transport lourd de l'année 2016;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation pour l'entretien du chemin du Friche (route de contournement) et ce, sur une longueur totale de 3,9 km.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Steve Falardeau, chef du Service de l'entretien et de l'exploitation du réseau, Ministère des Transports, Centre d'opérations de Québec, 5353 boul. Pierre-Bertrand, Québec (Québec) G2K 1M1.

**5.5 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
RÉSOLUTION NO. 10927-11-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale, dépose au conseil municipal de la Ville de Clermont la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités.

**5.6 RAPPORT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2016
RÉSOLUTION NO. 10928-11-16**

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et villes du Québec, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier au 30 septembre 2016 par rapport à ceux de la même période de l'année 2015.

	01-01 AU 30-09 2016	01-01 AU 30-09 2015	ÉCART
REVENUS	4 719 946 \$	4 603 037 \$	116 909 \$
DÉPENSES	3 313 533 \$	3 089 522 \$	224 011 \$

Également, madame Brigitte Harvey, directrice générale présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2016 par rapport au budget de l'exercice en cours;

	BUDGET	RÉEL	EXCÉDENT
REVENUS	4 453 000 \$	4 719 946 \$	266 946 \$
DÉPENSES	4 453 000 \$	3 313 533 \$	1 139 467 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE ces états comparatifs au 30 septembre 2016 tel que rédigé sont, par les présentes, acceptés à l'unanimité des membres présents.

5.7 AUTORISATION DE VARIATIONS BUDGÉTAIRES RÉSOLUTION NO. 10929-11-16

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur;

ATTENDU QUE par sa résolution no 8838-08-08, la Ville de Clermont adoptait la politique de variations budgétaires applicable dans le cadre du règlement VC-406-08;

ATTENDU QU'après étude du rapport budgétaire au 30 septembre 2016, certains postes de dépenses excédaient la limite autorisée par la politique de variations budgétaires;

ATTENDU QUE les employés responsables des postes budgétaires visés ont proposé les virements nécessaires afin de régulariser la situation et que ces virements ont été approuvés par la direction générale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 30 septembre 2016.

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
02 320 01 141		Empl. plein temps Chemins		7 000 \$
	02 413 01 141	Empl. plein temps Aqueduc	7 000 \$	
02 414 04 310		Frais dépl. Assainissement		7 000 \$
02 414 05 454		Formation du personnel		4 500 \$
	02 320 05 412	Professionnels (Can Expl. Inc.)	11 500 \$	
02 414 06 526		Entretien équipement		4000 \$
	02 414 07 635	Achat produits déphosphoration	4 000 \$	
02 320 02 141		Surn. Régulier Chemins		21 000 \$
	02 715 02 141	Surn. Régulier Parc et terrains	21 000 \$	
23 040 24 722		Édifice Garage Sel		7 200 \$
	23 040 09 725	Équipement transport Serre	7 200 \$	
02 713 06 522		Entretien et réparation Aréna		8 500 \$
	02 713 05 412	Professionnels Aréna	8 500 \$	
02 190 05 412		Professionnels (Avocats...)		12 600 \$
	02 610 05 412	Professionnels (Urba. + Zonage)	12 600 \$	
23 070 13 725		Borne électrique		6 000 \$
	23 040 33 721	Rénovation Côte St-Charles	6 000 \$	

5.8 MANDAT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES POUR L'ANNÉE 2016 RÉSOLUTION NO. 10930-11-16

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Clermont, de confirmer le mandat de ses vérificateurs pour l'année 2016;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la firme Benoit Côté a fait connaître à la Ville ses conditions de mandat;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont confirme le mandat à la firme Benoit Côté, cpa pour l'année 2016 conformément à son offre en date du 10 novembre 2016 au montant de 13 300 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P3-2016-11-14.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

5.9 APPUI À LA MAISON LA MONTÉE – PROJET « POUR UNE MUNICIPALITÉ SANS VIOLENCE » RÉSOLUTION NO. 10931-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont appuie la Maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale et en difficulté dans leur projet « **Pour une municipalité sans violence** ».

QUE la présente résolution soit adressée à Mme Deicy Mezquita Ortiz, directrice, Maison la Montée, C.P. 2009, La Malbaie (Québec) G5A 3C7.

5.10 RÉVISION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE L'OMH DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 10932-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires modifiées pour l'année 2016, selon l'approbation du 25 octobre 2016 de la Société d'Habitation du Québec, se détaillant ainsi :

REVENUS :	175 833 \$
DÉPENSES :	228 857 \$
DÉFICIT :	53 024 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % :	5 303 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, à monsieur Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4 ainsi qu'à Monsieur Jean Chabot, directeur, Office municipal d'habitation de Clermont, 21 rue Vermont, bureau 208, Clermont Québec, G4A 1H7.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 INSTALLATION D'ENSEIGNES – 90 BOULEVARD NOTRE-DAME - PIIA RÉSOLUTION NO. 10933-11-16

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation de deux enseignes soit une sur poteaux et l'autre sur le mur avant du bâtiment au 90 boulevard Notre-Dame.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2016-11-421 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'enseignes proposé.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'enseignes au 90 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 24 RUE DU FOYER - PIIA RÉSOLUTION NO. 10934-11-16

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne sur le mur avant du bâtiment au 24 rue du Foyer.

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2016-11-422 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'enseigne proposé.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'enseigne au 24 rue du Foyer.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 APPUI À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ POUR UNE UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE D'UN BÂTIMENT EXISTANT SUR LE LOT 4 485 878 RÉSOLUTION NO. 10935-11-16

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols du lot visé est 4 avec des limitations graves qui restreignent la diversité des cultures;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est déjà construit et de faible dimension;

CONSIDÉRANT QUE la superficie restreinte du lot ne permet pas d'y établir une production agricole;

CONSIDÉRANT QU'un usage commercial était déjà existant sur ce lot depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel usage projeté ne sera pas plus contraignant que celui existant;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté ne nuira pas à l'établissement d'un nouvel usage agricole sur les lots avoisinants;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE malgré la disponibilité d'autres emplacements sur le territoire, celui-ci est déjà occupé par un usage autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT QU'IL y aura peu d'effet sur la préservation de l'agriculture, des ressources d'eau et du sol dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la Ville de Clermont.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Ville de Clermont appuie la présente demande pour les raisons mentionnées ci-haut et demande à la CPTAQ d'autoriser la nouvelle utilisation à une fin autre qu'agricole, soit pour un garage à usage personnel.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE RÉSOLUTION NO. 10936-11-16

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires;

ATTENDU QUE monsieur François Jean, demeurant au 32 rue Maisonneuve à Clermont a manifesté le désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de Clermont et que l'Association des pompiers recommande ce candidat;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont procède à la nomination de M. François Jean à titre de pompier volontaire.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur François Jean, 32 rue Maisonneuve, Clermont (Québec) G4A 1J6 ainsi qu'à Monsieur Pierre Boudreault, directeur du service des incendies de la Ville de Clermont.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 MANDAT À ROBITAILLE LAROUCHE DÉRY BIBLIOTHÈQUE DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 10937-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient les services de la firme Robitaille Larouche Déry, architectes pour la réalisation du projet d'étude de l'aménagement de la bibliothèque municipale dans le tiers de l'Église l'ancienne église de Clermont, conformément à leur offre de service en date du 17 octobre 2016 au montant de 4 592 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P4-2016-11-14.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Larouche, architecte, 1972 chemin du Sault, Saint-Romuald, Québec G6W 2L2.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 AVIS DE MOTION – NOUVEAU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2017
RÉSOLUTION NO. 10938-11-16**

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé par la Loi sur les Cités et Villes du Québec à imposer et prélever les taxes nécessaires pour satisfaire aux dépenses prévues dans le budget annuel;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par Madame la Conseillère Solange Lapointe qu'il sera déposé lors d'une prochaine séance, un règlement déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2017.

**10.2 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13
RÉSOLUTION NO. 10939-11-16**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par Monsieur le Conseiller Éric Maltais qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13.

**10.3 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION VC-436-13
RÉSOLUTION NO. 10940-11-16**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de construction*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de construction numéro VC-436-13;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par Monsieur le Conseiller Jean-Marc Tremblay qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de construction numéro VC-436-13.

**10.4 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION VC-433-13
RÉSOLUTION NO. 10941-11-16**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction* numéro VC-433-13;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de construction numéro VC-433-13;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par Monsieur le Conseiller Éric Maltais qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et de construction numéro VC-433-13.

10.5 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA VC-438-13

RÉSOLUTION NO. 10942-11-16

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no VC-438-13 ;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par Madame la Conseillère Solange Lapointe qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no VC-438-13.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'OCTOBRE 2016

RÉSOLUTION NO. 10943-11-16

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois d'octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés d'octobre 2016 au montant de 117 155.13 \$ ainsi que le versement des salaires d'octobre 2016 au montant de 80 677.54 \$ et portant le numéro de pièce P5-2016-11-14.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-10-2016

RÉSOLUTION NO. 10944-11-16

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'octobre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 230 932.78 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2016-11-2176 et portant le numéro de pièce P4-2016-11-14.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2016-11-2176

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

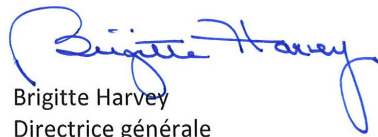
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10945-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 37.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



Brigitte Harvey
Directrice générale